

Extrait du Registre des délibérations
du Bureau du 23 septembre 2025

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 25/09/2025	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 10/09/2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 23 septembre 2025, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés*:

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD (pouvoir à Lydie BERNARD)

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)
Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER (pouvoir à Stéphane GUILLON)
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET
Laurent HUGER (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :

Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :

Luc SERVANT, représentant des chambres d'agriculture

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
(Coordinatrice logistique)



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Contexte

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1, L. 542-1 et suivants,

Le Président rappelle que les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Bureau la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe pour assurer les fonctions de coordinatrice logistique.

Considérant l'arrêté du 29 avril 2025 établissant les Lignes Directrice de Gestion en matière de valorisation et promotion des parcours professionnels à compter du 1^{er} mai 2025,
Considérant l'évolution des besoins en personnel de la collectivité,
Considérant le tableau des effectifs,

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de supprimer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif, au 1^{er} novembre 2025,
- de créer, à compter de cette même date, un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet,
- de mettre à jour le tableau des effectifs,
- de donner pouvoir au Président pour exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Pascal DUFORESTEL

